

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 818

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu et M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article L. 412-6 du code des procédures civiles d'exécution, les mots :
« novembre de chaque année jusqu'au 15 » sont remplacés par les mots : « octobre de chaque année
jusqu'au 31 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'allongement de la trêve hivernale acquise par l'Abbé Pierre doit permettre de faire face au
changement climatique, les hivers étant plus longs et plus rigoureux.